



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ



La Ministre

Cab MT/MG/NK/D-16-017446

Paris, le **27 JUIN 2016**

Cher Madame la Contrôleure Générale,

Le 12 mai dernier, vous m'avez communiqué le rapport relatif à la seconde visite de vos services à l'unité pour malades difficiles (UMD) de Sarreguemines (Moselle) réalisée en juillet 2015. Ce rapport souligne les améliorations apportées par l'établissement à l'issue de la première visite réalisée en juillet 2009 ainsi que les constats positifs émis sur de nombreux aspects de la prise en charge des patients.

Vous attirez toutefois mon attention sur certaines situations qui nécessitent des améliorations. Ainsi, *la prise en charge des mineurs devrait faire l'objet de mesures adaptées, notamment pour leur permettre l'accès à un enseignement scolaire.* Un projet est en cours d'élaboration afin de faire intervenir un à deux vacataires, anciens infirmiers en psychiatrie au centre hospitalier, l'un d'entre eux ayant été instituteur. Ce projet permettrait, avec l'appui du CNED, aux mineurs hospitalisés dans la structure d'accéder à un enseignement scolaire.

Vous indiquez par ailleurs qu'une régulation nationale des demandes d'admission en unité pour malades difficiles devrait être mise en place afin de faciliter les *affectations dans des unités proches du centre d'intérêt géographique des patients, ce qui serait plus favorable au maintien des liens familiaux.* Le centre hospitalier de Sarreguemines prévoit dans son projet médical 2016-2020 une augmentation de 36 lits d'hospitalisation en UMD. Une régulation nationale permettrait en outre de diminuer le nombre de demandes traitées favorablement par l'équipe médicale et ne donnant finalement pas lieu à une admission suite à un avis favorable d'une autre unité pour malades difficiles. Une régulation pourrait effectivement permettre de prendre en compte à la fois les places disponibles et les choix prioritaires des établissements demandeurs en fonction des intérêts du patient. L'initiative portée par l'UMD de l'établissement Paul GUIRAUD à Villejuif pourrait être soutenue dans ce sens.

Vous attirez également mon attention sur la nécessité de rénover le pavillon 9. Ce dernier fait l'objet d'un projet de démolition/reconstruction. Le concours de maîtrise d'ouvrage est ouvert. Pour toutes les nouvelles structures d'UMD, la conception prévoit des chambres individuelles équipées d'un cabinet de toilette avec un dispositif permettant d'en limiter l'accès pour des mesures de sécurité liées à l'état clinique du patient.

.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75 921 PARIS cedex 19

Concernant la cafétéria des deux unités, les modalités d'accès ont été aménagées, suite à une agression violente, afin de limiter les flux de patients. Cet aménagement a permis de maintenir l'accès à la cafétéria dans un premier temps. Une réflexion pourra effectivement être conduite dans un second temps pour rendre à cet espace ses fonctionnalités antérieures. Les recommandations relatives à la tenue des soignants, à la dénomination des pavillons, à la rédaction des certificats médicaux et à la tenue du registre de la loi seront portées à nouveau à la connaissance de l'établissement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma sincère considération.

Amicalement,

Marisol Touraine

MARISOL TOURAINE